

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2119

19 juillet 2016

### SOMMAIRE

Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l. .....	101667	Dzeta Group S.à r.l. ....	101694
Dana Global Luxembourg S.à r.l. ....	101668	Ecoboiler Lux S.A. ....	101673
Dana Global Manufacturing S.à r.l. ....	101668	Edinformatic S.A. ....	101675
Dana International Luxembourg S.à r.l. ....	101668	Edjar International Inc., Luxembourg Branch .....	101675
Dana Manufacturing Luxembourg S.à r.l. ....	101669	Efesto Energy 2 S.A. ....	101674
DataCenterEnergie S.A. (DCE) ....	101666	Ekistics Mezzanine Investors Finance Compa- ny 1 S.à r.l. ....	101674
DayMen Acquisition S.A. ....	101673	Elektron S.A. ....	101675
D.E.H. Holdings Sàrl ....	101669	Elle Realty S.A. ....	101675
Delm ....	101672	E Oppenheimer & Son Property (Luxem- bourg) Limited ....	101674
Delphi Property Investment S.A. ....	101671	Espy S.à r.l. ....	101668
Dereif SICAV-FIS ....	101672	Euro China Ventures S.A. ....	101670
Desert-Tree Intl S.à r.l. ....	101671	European DSBK Holding S.à r.l. ....	101669
Dictame II S.A. ....	101672	GSF Eagle Opportunity ....	101703
Duferco Industrial S.A. ....	101672	IC FIZZ Frankfurt III S.à r.l. ....	101685
Duferco Participations Holding S.A. ....	101674	IC FIZZ Munich S.à r.l. ....	101676
Dundeal (International) 12 S.à r.l. ....	101669	Immobilière de Remich S.à r.l. ....	101711
Dundeal (International) 14 S.à r.l. ....	101670	Premier Cru International N.V. ....	101666
Dundeal (International) 15 S.à r.l. ....	101670	Prolifica International S.A. ....	101666
Dundeal (International) 5 S.à r.l. ....	101670	ST Berlin Office S.à r.l. ....	101667
Dundeal (International) 7 S.à r.l. ....	101671	ST Berlin Office S.à r.l. ....	101666
Dundeal (International) 9 S.à r.l. ....	101671	ST Leipzig S.A. ....	101667
Dyadimmo S.A. ....	101673	Stork Fund ....	101667
Dyra S.à r.l. ....	101673		
Dzeta Group ....	101694		

**Premier Cru International N.V., Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 73.762.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108072/11.

(160080566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Prolifica International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 102.684.

Par décision du conseil d'administration tenu le 15 mars 2016, Monsieur Robert HOVENIER, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au conseil d'administration ayant effet au 15 mars 2016 en remplacement de Monsieur Eric BREUILLE, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31.12.2015.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

*Pour: PROLIFICA INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016108074/17.

(160079542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**ST Berlin Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 201.577.

La Société informe que l'adresse professionnelle de Messieurs Michel Thill et Jérôme Letscher a été modifiée comme suit avec effet au 4 avril 2016:

287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Thill / Jérôme Letscher

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2016108194/14.

(160079617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**DataCenterEnergie S.A. (DCE), Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.  
R.C.S. Luxembourg B 140.229.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016111594/12.

(160084312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Stork Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 191.479.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2016*

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- DELOITTE AUDIT.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108200/13.

(160079725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**ST Berlin Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 201.577.

Suite aux résolutions du conseil de gérance prises en date du 23 mars 2016 avec effet au 4 avril 2016, il a été décidé que la ST Berlin Office S.à r.l. a change d'adresse comme suit

Du: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Au: 287-289, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016108193/14.

(160079617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**ST Leipzig S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 128.236.

Suite aux résolutions du conseil de gérance prises en date du 23 mars 2016 avec effet au 4 avril 2016, il a été décidé que la ST Leipzig S.A. a change d'adresse comme suit

Du: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Au: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016108195/14.

(160080702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 732.786,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 123.594.

En date du 13 mai 2016, la Société a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111589/13.

(160085048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dana Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 187.092.

I. En date du 13 mai 2016, la Société a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique, Dana International Luxembourg S.à r.l., est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111590/15.

(160085047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dana Global Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 202.223.

I. En date du 13 mai 2016, la Société a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique, Dana Manufacturing Luxembourg S.à r.l., est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111591/15.

(160085046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dana International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 9.442.604,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 124.210.

I. En date du 13 mai 2016, la Société a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique, Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111592/15.

(160085049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Espy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 167.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111626/9.

(160084716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**D.E.H. Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.410.002,58.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 62.815.

I. En date du 13 mai 2016, la Société a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique, Dana International Luxembourg S.à r.l., est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111588/15.

(160085087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dana Manufacturing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 199.057.

I. En date du 13 mai 2016, la Société a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social de l'associé unique, Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111593/15.

(160085086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dundeal (International) 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 174.626.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 16 mai 2016 que (i) M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 mai 2016 et (ii) M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 9 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 12 S.à r.l.

Référence de publication: 2016111598/15.

(160084726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**European DSBK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111628/9.

(160084552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dundeal (International) 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 174.685.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 16 mai 2016 que (i) M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 mai 2016 et (ii) M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 9 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 14 S.à r.l.

Référence de publication: 2016111599/15.

(160084738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dundeal (International) 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 174.630.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 16 mai 2016 que (i) M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 mai 2016 et (ii) M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 9 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme.

Dundeal (International) 15 S.à r.l.

Référence de publication: 2016111600/15.

(160084785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dundeal (International) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 172.125.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 16 mai 2016 que (i) M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 mai 2016 et (ii) M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 9 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 5 S.à r.l.

Référence de publication: 2016111602/15.

(160084487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Euro China Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 126.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111627/9.

(160084542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dundeal (International) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 172.841.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 16 mai 2016 que (i) M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 mai 2016 et (ii) M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 9 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 7 S.à r.l.

Référence de publication: 2016111603/15.

(160084497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dundeal (International) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 174.214.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 16 mai 2016 que (i) M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 mai 2016 et (ii) M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 9 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2016111604/15.

(160084718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Delphi Property Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 61.943.

Les actionnaires de DELPHI PROPERTY INVESTMENT SA qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 4 mai 2016 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a nommé Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, Monsieur Nicolas Vanker Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Daan Martin, demeurant à Kievitsstraat 17, B-2920 Kalmthout, comme administrateurs pour une période de 6 ans jusqu'à la fin de l'assemblée générale des actionnaires tiendra en 2022.

DELPHI PROPERTY INVESTMENT SA

Référence de publication: 2016111607/15.

(160084536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Desert-Tree Intl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 173.122.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111609/9.

(160084743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---



**Delm, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 181.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016111606/11.

(160084428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dereif SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 173.743.

*Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 22. Dezember 2015*

Aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 22. Dezember 2015 geht hervor, dass

- Deloitte Audit S.à r.l., Luxembourg, als Abschlussprüfer (Réviseur d'Entreprises Agréé) für das Geschäftsjahr 2016 ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111608/12.

(160084964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dictame II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.768.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 mai 2016*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Benoît JACQUES, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, Président.

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111611/21.

(160084471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Duferco Industrial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 169.080.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111615/10.

(160085161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---



**Dyadimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 134.729.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 2 février 2016 que:

L'assemblée accepte la démission de Maître PHONG Daniel de sa qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016111617/15.

(160085346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Dyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 134.719.

—  
Le siège social de l'associé, RIPA S.r.l., a changé et est désormais au 14, via Filippo Corridoni, 00195 Rome, Italie  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111618/11.

(160084391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Ecoboiler Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 22, rue Jean Wolter.  
R.C.S. Luxembourg B 136.429.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 mai 2016 que l'actionnaire unique décide d'accepter la démission aux fonctions d'administrateur de M. Edouard MAIRE, né le 18/05/1977 à Rennes (France), demeurant professionnellement au 22 rue Jean Wolter - L-3544 Dudelange, avec effet au jour de la présente assemblée.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 mai 2016 que l'actionnaire unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Serge PINNA, né le 14 mars 1960, à Algrange, résidant au 2/12 résidence en chenois, F-57535 Marange-Silvange. La Société sera désormais valablement engagée par la signature individuelle de celui-ci jusqu'en 2022.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016111621/17.

(160084320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**DayMen Acquisition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 191.381.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Daymen Acquisition S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016111595/11.

(160085034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 83.381.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant Alec Berber a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

33 ST Ninians Court

ST Ninians Road

Douglas, IM2 4BY

Ile de Man

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016111619/17.

(160084539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Ekistics Mezzanine Investors Finance Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 56.819,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.137.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016*

Les associés ont décidé de nommer en qualité de Gérant de catégorie A et pour une durée illimitée, Monsieur Ajit Singh RAI demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le Conseil de gérance se compose donc comme suit:

- Messieurs Eric-Jan van de Laar et Ajit Singh RAI, Gérants de catégorie A

- Monsieur Tony Andrew Whiteman, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111622/16.

(160084515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 49.308.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111616/10.

(160084945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Efesto Energy 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 181.027.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 mai 2016:*

Monsieur Natalino Mongillo, Administrateur de catégorie A, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016111640/11.

(160085089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

**Edinformatic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 86.305.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 13 mai 2016*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pascal Caruso en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de six ans.

Pour extrait  
La Société

Référence de publication: 2016111638/12.

(160084545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Edjar International Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 150.145.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Valérie PECHON, en tant que administrateur de la Société et ce avec effet au 6 mai 2016.
- de nommer Luz Maria GARCIA CHAVEZ, née le 13 mars 1979 à Mexico City (Mexique), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg en tant que administrateur de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 6 mai 2016.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Edjar International Inc, Luxembourg Branch*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016111639/17.

(160084361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Elektron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 133.147.

*Extrait de procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> avril 2016**Résolution:*

Le Conseil a décidée de nommer, pour une période expirant lors de l'assemblée générale tiendra en 2020:  
- Madame Meriem Agrebi, demeurant professionnellement à 16 rue Jean l'Aveugle, Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement à Madame Virginie Derains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111641/15.

(160084553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Elle Realty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111642/10.

(160084881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**IC FIZZ Munich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 206.371.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IC HOLDINGS S.C.S., a Société en Commandite Simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in relation to which the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending, represented by its managing general partner IC HOLDINGS MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Virginie PIERRU, private employee, whose professional address is in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given privately to her.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “IC FIZZ Munich S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### **8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager or , if shareholders have appointed different classes of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

### Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.



## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

### Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the



Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December of 2016.

#### *Subscription and payment*

IC HOLDINGS S.C.S., represented as stated above, subscribes for one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A and class B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Thorsten Joerss, director, born on 20 June 1963 in Düsseldorf (Germany), with professional address 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class A manager.

- Mr Rolf Engel, investor, born on 22 April 1959 in Augsburg (Germany), with professional address at Bahnhofstrasse 37, CH-8001 Zürich, Switzerland, appointed as class A manager.

- Mr Roeland de Graaf, director, born on 23 December 1985 in Hilversum (Netherlands), with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B manager.

- Mr. Ed Breedveld, born on 9 June 1978, in Schiedam, (the Netherlands), residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as category B manager for an unlimited period.

The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil seize, le dix-neuvième jour de mai,

Par devant la soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

IC HOLDINGS S.C.S, une Société en commandite Simple régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée son actionnaire commandité IC HOLDINGS MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Virginie PIERRU, employée privée, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "IC FIZZ Munich S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B: les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).  
(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

### Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### Art. 15. Affectation des bénéfiques.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

### *Souscription et libération*

IC HOLDINGS S.C.S., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Thorsten Joerss, administrateur, né le 20 juin 1963 à Düsseldorf (Allemagne), avec adresse professionnelle à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant A.

- M. Rolf Engel, consultant, né le 22 avril 1959 à Augsburg (Allemagne), avec adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 37, CH-8001 Zürich, Suisse, nommé en tant que gérant A.

- M. Roeland de Graaf, administrateur, né le 23 décembre 1985, à Hilversum (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

- M. Ed Breedveld, administrateur, né le 9 juin 1978, à Schiedam, (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 mai 2016. Relation: DAC/2016/7418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016117133/507.

(160091679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

#### **IC FIZZ Frankfurt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 206.361.

#### STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of May,

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

IC HOLDINGS S.C.S., a Société en Commandite Simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in relation to which the process of registration with the Regsitre de Commercer et des Sociétés in Luxembourg is pending, represented by its managing general partner IC HOLDINGS MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Virginie PIERRU, private employee, whose professional address is in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given privately to her.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "IC FIZZ Frankfurt III S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal



activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers



(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager or , if shareholders have appointed different classes of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December of 2016.

### *Subscription and payment*

IC HOLDINGS S.C.S., represented as stated above, subscribes for one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A and class B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Thorsten Joerss, director, born on 20 June 1963 in Düsseldorf (Germany), with professional address 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class A manager.

- Mr Rolf Engel, investor, born on 22 April 1959 in Augsburg (Germany), with professional address at Bahnhofstrasse 37, CH-8001 Zürich, Switzerland, appointed as class A manager.

- Mr Roeland de Graaf, director, born on 23 December 1985 in Hilversum (Netherlands), with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B manager.

- Mr. Ed Breedveld, born on 9 June 1978, in Schiedam, (the Netherlands), residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as category B manager for an unlimited period.

The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil seize, le dix-neuvième jour de mai,

Par devant la soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

IC HOLDINGS S.C.S, une Société en commandite Simple régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée son actionnaire commandité IC HOLDINGS MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Virginie PIERRU, employée privée, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sou seing privé lui-délivrée.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "IC FIZZ Frankfurt III S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B: les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.



13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

#### **Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.



*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

*Souscription et libération*

IC HOLDINGS S.C.S., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Thorsten Joerss, administrateur, né le 20 juin 1963 à Düsseldorf (Allemagne), avec adresse professionnelle à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant A.

- M. Rolf Engel, consultant, né le 22 avril 1959 à Augsburg (Allemagne), avec adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 37, CH-8001 Zürich, Suisse, nommé en tant que gérant A.

- M. Roeland de Graaf, administrateur, né le 23 décembre 1985, à Hilversum (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

- M. Ed Breedveld, administrateur, né le 9 juin 1978, à Schiedam, (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, nommé en tant que gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Redange-sur-Attert à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: V.PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 mai 2016. Relation: DAC/2016/7419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016117132/507.

(160091616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

**Dzeta Group, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Dzeta Group S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 13.450.283,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.125.

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l' "Assemblée") de Dzeta Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141125, (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2233 du 12 septembre 2008,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juillet 2015, suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2546 en date du 18 septembre 2015.

L'Assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création de trois (3) catégories de parts sociales et reclassification des treize millions quatre cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois (13.450.283) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées en (i) cinq millions six cent quarante-neuf mille cent vingt (5.649.120) parts sociales ordinaires, (ii) neuf cent quarante et un mille cinq cent vingt-et-une (941.521) parts sociales de préférence de catégorie 1 et (iii) six millions huit cent cinquante-neuf mille six cent quarante-deux (6.859.642) parts sociales de préférence de catégorie 2;

2. Détermination des droits financiers liés aux trois catégories de parts sociales;

3. Changement de la dénomination sociale en “Dzeta Group”;

4. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

#### **“ Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet, au Luxembourg et dans un cadre international:

- La prise de participations sous quelque forme que ce soit, la détention et la cession de droits sociaux, intérêts ou autres, par voie directe ou indirecte, au sein de toutes sociétés, associations, ou entités luxembourgeoises ou étrangères;

- La gestion active, la valorisation et l'animation de ses filiales et participations, luxembourgeoises ou étrangères, directes ou indirectes (ci-après: les Participations), agissant en tant que société animatrice de groupe, ceci incluant notamment:

i) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'administration des Participations;

ii) la direction générale, la détermination, la mise en oeuvre et le suivi de la stratégie et de la politique, notamment commerciale, de développement et d'investissement, ainsi que le contrôle des Participations;

iii) la fourniture de toutes prestations de services et de conseils envers les Participations, en matière, notamment, mais non exclusivement, ni cumulativement, de gestion financière et placement de trésorerie et en matières juridique, administrative, fiscale, sociale (ressources humaines, ...), informatique, management, communication, marketing et achats;

- La création, le développement et le contrôle de toute entreprise, seule ou en coopération avec tout tiers;

- Le développement et l'exploitation, de quelque manière que ce soit, de toute activité industrielle ou commerciale, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, de nature à favoriser son développement, en ce inclus notamment, l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés;

- L'achat, la vente, la cession et l'échange de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'Etat et de tous droits mobiliers et immobiliers;

- L'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investis-

sements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.5 En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension. Elle pourra aussi gérer et placer ses liquidités.

3.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.7 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large."

5. Modification du régime de signature statutaire des gérants;

6. Refonte des statuts;

7. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

C) Qu'il appert de la liste de présence que sur les treize millions quatre cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois (13.450.283) actuellement en circulation, l'intégralité des parts sociales sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et que selon l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir approuvé les déclarations de la Présidente et après avoir vérifié que l'Assemblée est régulièrement constituée, l'Assemblée, après délibération, a pris comme suit les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés DECIDENT la création de trois (3) catégories de parts sociales et reclassification des treize millions quatre cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois (13.450.283) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées en (i) cinq millions six cent quarante-neuf mille cent vingt (5.649.120) parts sociales ordinaires, (ii) neuf cent quarante et un mille cinq cent vingt-et-un (941.521) parts sociales de préférence de catégorie 1 et (iii) six millions huit cent cinquante-neuf mille six cent quarante-deux (6.859.642) parts sociales de préférence de catégorie 2.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés DECIDENT:

- de déterminer et fixer les droits financiers, liés aux différentes catégories de parts sociales ci-avant créées, dans les Statuts, dont une refonte complète est projetée ci-après,
- de changer la dénomination sociale en "Dzeta Group";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 4) de l'ordre du jour;
- de modifier le régime de signature statutaire des gérants et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 11 des Statuts refondus; et
- de procéder à une refonte complète des Statuts afin de refléter ce qui précède.

En conséquence de quoi, les STATUTS de la Société auront la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Dzeta Group (ci-après: la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après: la Loi) et par les présents statuts (ci-après: les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité

normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet, au Luxembourg et dans un cadre international:

- La prise de participations sous quelque forme que ce soit, la détention et la cession de droits sociaux, intérêts ou autres, par voie directe ou indirecte, au sein de toutes sociétés, associations, ou entités luxembourgeoises ou étrangères;

- La gestion active, la valorisation et l'animation de ses filiales et participations, luxembourgeoises ou étrangères, directes ou indirectes (ci-après: les Participations), agissant en tant que société animatrice de groupe, ceci incluant notamment:

iv) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'administration des Participations;

v) la direction générale, la détermination, la mise en oeuvre et le suivi de la stratégie et de la politique, notamment commerciale, de développement et d'investissement, ainsi que le contrôle des Participations;

vi) la fourniture de toutes prestations de services et de conseils envers les Participations, en matière, notamment, mais non exclusivement, ni cumulativement, de gestion financière et placement de trésorerie et en matières juridique, administrative, fiscale, sociale (ressources humaines, ...), informatique, management, communication, marketing et achats;

- La création, le développement et le contrôle de toute entreprise, seule ou en coopération avec tout tiers;

- Le développement et l'exploitation, de quelque manière que ce soit, de toute activité industrielle ou commerciale, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, de nature à favoriser son développement, en ce inclus notamment, l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés;

- L'achat, la vente, la cession et l'échange de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'Etat et de tous droits mobiliers et immobiliers;

- L'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.5 En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension. Elle pourra aussi gérer et placer ses liquidités.

3.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.7 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à treize millions quatre cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois euros (EUR 13.450.283,-), représenté par treize millions quatre cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois (13.450.283) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, réparties en: (i) cinq millions six cent quarante-neuf mille cent vingt (5.649.120) parts sociales ordinaires (ci-après: les Parts Ordinaires), (ii) neuf cent quarante et un mille cinq cent vingt-et-une (941.521) parts sociales de préférence de catégorie 1 (ci-après: les Parts de Préférence 1 ou PP1) et (iii) six millions huit cent cinquante-neuf mille six cent quarante-trois (6.859.642) parts sociales de préférence de catégorie 2 (ci-après: les Parts de Préférence 2 ou PP2, conjointement avec les Parts Sociales de Préférence 1, ensemble, ci-après: les Parts de Préférence. Les Parts Ordinaires, conjointement avec les Parts de Préférence, ensemble, ci-après: les Parts Sociales ou individuellement, une Part Sociale).

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes, sauf disposition contraire des présents Statuts et notamment prévues à l'article 7.2 ci-après.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Sauf disposition contraire des présents statuts, en cas de démembrement des parts, par l'effet de la subrogation réelle conventionnelle, et sauf convention contraire entre l'usufruitier et le nu propriétaire:

- les apports démembrés réalisés conjointement par l'usufruitier et le nu propriétaire seront rémunérés par des parts soumises aux mêmes démembrements que les biens apportés;

- les parts émises à l'occasion d'une augmentation de capital par incorporation de réserves seront soumises aux mêmes démembrements que les parts anciennes démembrées auxquelles il est attaché le droit d'attribution;

- les sommes ou actifs attribués aux associés à la suite d'une distribution de réserves, d'un retrait, d'une réduction de capital ou de la liquidation totale ou partielle de la société, ou de toute autre opération de même nature, resteront soumis aux mêmes démembrements entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Si le paiement a lieu en espèce, les sommes revenant conjointement à l'usufruitier et au nu propriétaire seront portées sur un compte bancaire unique, ouvert pour l'usufruit au nom de l'usufruitier et pour le nu propriétaire au nom du nu-propriétaire. Faute d'indication à la société, conjointement par l'usufruitier et le nu propriétaire dans le mois de la demande qui leur sera faite par la gérance, des références du compte bancaire démembré à créditer, la société pourra valablement se libérer desdites sommes entre les mains de l'usufruitier qui en deviendra quasi usufruitier.

Par "mêmes démembrements", il y a lieu d'entendre notamment les cas où il existe un ou plusieurs usufruits actuels, successifs, réversibles ou autres. En particulier, l'apport d'un usufruit n'emportera pas révocation implicite, le cas échéant, des donations d'usufruit éventuelles.

6.3 La cession de Parts Sociales, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit et au profit de toute personne que ce soit, associée ou non de la Société, doit faire l'objet d'un agrément préalable.

La cession de Parts Sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins la majorité (50%) du capital social. La cession de Parts Sociales à des associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins la majorité du capital social.

Un droit de préemption en faveur d'un ou plusieurs associés pourra, le cas échéant, être organisé par un Pacte d'Associés (tel que défini ci-après).

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

#### 6.5 Cas particulier du transfert des Parts de Préférence

Tout transfert de propriété, sous quelque forme que ce soit, de Parts de Préférence, PP1 ou PP2, à titre gratuit ou onéreux, entraîne la perte automatique des droits de préférence y attachés et prévus à l'article 7.2.

Par exception cependant, les droits de préférence prévus à l'article 7.2 resteront attachés aux parts PP1 et/ou PP2 selon le cas, dans les hypothèses ci-après:

- transfert de parts PP1 et/ou PP2 entre porteurs de parts PP1 ou PP2,

- transfert au profit des descendants des porteurs de parts PP1 et/ou PP2

- apport par un porteur de parts PP1 ou PP2 au profit d'une société holding personnelle dont ce dernier, seul ou le cas échéant avec ses descendants, détiendront l'intégralité du capital social (droits financiers et droits de vote).



### **Art. 7. Parts de Préférence.**

7.1 Le capital de la Société est divisé en trois (3) catégories de Parts Sociales, dont les principales caractéristiques sont visées ci-après:

- Les Parts Ordinaires,
- Les Parts de Préférence 1 (PP1) auxquelles sont attachés les droits particuliers prévus à l'article 7.2.
- Les Parts de Préférence 2 (PP2) auxquelles sont attachés les droits particuliers prévus à l'article 7.2.

Les caractéristiques des Parts de Préférence, PP1 et/ou PP2, ne peuvent être modifiées que par décision collective et, sous réserve du vote favorable de la majorité des associés.

#### 7.2 Droits particuliers des parts sociales de préférence

##### 7.2.1 Droits particuliers

Les parts PP1 et les parts PP2 bénéficieront d'un droit financier préférentiel pendant une durée maximale de six (6) exercices sociaux (ci-après: la Période de Préférence),

- courant à compter de l'exercice social en cours lors de l'émission des parts PP1 et des parts PP2, portant approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2015

- jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, exercice d'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2020 suivant les termes et conditions ci-après.

Pendant la Période de Préférence,

- les parts PP1 conféreront à leurs titulaires un droit financier préférentiel (ci-après: le Droit Financier Préférentiel PP1) leur permettant d'avoir droit à un dividende prioritaire prélevé sur l'ensemble des sommes mises en paiement par la Société au titre d'un exercice (résultat distribuable et distribué et/ou report à nouveau distribuable et distribué), dans la limite d'un plafond annuel global de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) (ci-après: le Dividende Prioritaire 1). Toutes sommes mises en paiement par la Société au titre du Dividende Prioritaire 1 seront réparties entre les associés porteurs de parts PP1, proportionnellement à leurs droits dans la masse des parts PP1. Chaque part PP1 donnera ainsi droit à une part des sommes mises en paiement par la Société, retenues dans la limite de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) proportionnelle à la quotité qu'elle représente au regard de la totalité des parts PP1;

- les parts PP2 conféreront à leurs titulaires un droit à dividende prioritaire prélevé sur le solde des sommes le cas échéant mises en paiement par la Société au titre d'un exercice (résultat de l'exercice clôt au 31 décembre précédent et/ou report à nouveau) et comprise entre le plafond du Dividende Prioritaire 1, soit deux cent cinquante mille et un euros (EUR 250.001,-) et la somme de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) (ci-après: le Dividende Prioritaire 2). Toutes sommes mises en paiement par la Société au titre du Dividende Prioritaire 2 seront réparties entre les associés porteurs de parts PP2, proportionnellement à leurs droits dans la masse des parts PP2. Chaque part PP2 donnera ainsi droit à une part des sommes mises en paiement par la Société, comprises entre deux cent cinquante mille et un euros (EUR 250.001,-) et trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) proportionnelle à la quotité qu'elle représente au regard de la totalité des parts PP2.

Le cas échéant, une fois que, au titre d'un exercice donné, les sommes mises en paiement dans le cadre d'une distribution de dividendes (résultat de l'exercice clôt au 31 décembre précédent ou, report à nouveau) aura atteint la somme totale cumulée de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-), chaque part PP1 et PP2 donnera droit, comme les Parts Ordinaires, à une part du résultat distribuable proportionnelle à la quotité de capital qu'elles représentent dans la masse formée par l'ensemble des parts composant le capital de la société (Parts Ordinaires, PP1 et des PP2).

##### 7.2.2 Durée - expiration

Les PP1 et les PP2 seront automatiquement converties en Parts Ordinaires à la première des dates suivantes:

- à l'issue de la Période de Préférence,
- lors du transfert de propriété réalisé à titre gratuit ou à titre onéreux au profit de tout tiers, personne physique ou personne morale, à l'exception des transferts réalisés au profit i) des descendants des porteurs de parts PP1 ou PP, ii) entre porteurs de parts PP1 et/ou PP2 et iii) au profit de toute société dont le capital est intégralement détenu par un porteur de parts PP1 et/ou PP2, seul ou le cas échéant avec ses descendants, dans l'hypothèse où ces derniers auraient été admis comme cessionnaires agréés conformément aux termes de l'article 6.

La conversion en Parts Ordinaires étant automatique il ne sera pas nécessaire de réunir la collectivité des associés pour en constater le principe et/ou ses conséquences. Dans ce contexte, les associés donnent tout pouvoir et toute capacité au gérant, ou en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance pour faire constater en la forme authentique ladite convention en Parts Ordinaires.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 La Société est gérée par plusieurs gérants, répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérant de catégorie A" et "Gérant de catégorie B", lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils constituent un Conseil de Gérance.

8.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

### **Art. 10. Procédure.**

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et que ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

### **Art. 11. Représentation.**

11.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un Gérant de catégorie A et d'au moins un Gérant de catégorie B.

11.2 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2 des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **IV. Assemblée Générale des associés**

### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

#### 13.1 Associé unique

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, la collectivité des associés est seule compétente pour prendre les décisions que la loi lui réserve.

#### 13.3 Démembrement de parts sociales

13.3.1 En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, le nu propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux assemblées générales.

A cette fin, ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les associés en toute propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des associés résulte de leur consentement exprimé dans un acte.

Ils prennent part, s'ils le souhaitent, aux discussions qui précèdent le vote et leurs avis sont, le cas échéant, comme celui des autres associés, mentionnés au procès-verbal.

13.3.2 La répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu propriétaire est la suivante:

- Le droit de vote de l'usufruitier est limité aux seules décisions relatives à l'affectation des bénéfices;
- Les nus propriétaires disposent du droit de vote pour toutes les autres décisions, ordinaires ou extraordinaires.

13.3 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.



13.4 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2 Sauf disposition contraire des présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Comités ad hoc.**

##### 15.1 Comité Stratégique

En cas de pluralité d'associés, la Société peut comporter un "Comité Stratégique" suivant l'objectif d'établir en commun la politique générale, stratégique et d'investissement devant être mise en oeuvre par la Société et ses filiales et participations, et ce dans le but, notamment, d'assurer la pérennité dans le temps d'un projet d'entreprise global.

Les règles relatives à la composition, au fonctionnement et aux prérogatives et pouvoirs du Comité Stratégique feront l'objet d'un acte extrastatutaire.

##### 15.2 Conseil Familial

Un "Conseil Familial" pourra être formé, destiné à réunir certains les associés familiaux de la Société suivant l'objectif d'organiser la transmission de valeurs, compétences, savoir-faire et informations et ainsi, assurer la pérennité de la Société dans le temps.

Les règles relatives à la composition, au fonctionnement et aux prérogatives et pouvoirs du Conseil Familial feront l'objet d'un acte extrastatutaire.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 16. Exercice social.**

16.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

16.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, il est procédé comme suit:

1) Le bénéfice social distribuable et le report à nouveau bénéficiaire, s'ils sont mis en distribution, reviendront exclusivement à l'usufruitier des parts.

2) A moins qu'il en soit disposé autrement, les réserves, si elles sont mises en distribution, reviendront au nu-propriétaire, sous réserve de l'usufruit de l'usufruitier des parts.

3) Dispositions communes: sous réserve des dispositions applicables en la matière, la Société déclarera avoir réparti ses résultats dans les conditions ci-dessus.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Dispositions générales

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Art. 19. Pacte d'Associés.

19.1 Là où un éventuel pacte d'associés (ci-après: le Pacte d'Associés) contreviendrait aux présents statuts, et pour autant qu'il ne soit pas dérogé en tout ou en partie aux dispositions de la Loi, les conditions du Pacte d'Associés prévaudront en tout état de cause entre les associés.

19.2 Au cas où un éventuel Pacte d'Associés prévoirait d'autres restrictions concernant le transfert de Parts Sociales, le cédant obtiendra que le cessionnaire adhère audit Pacte d'Associés avant le transfert de toute Part Sociale. Toutes transactions faites sur des parts sociales qui ne seraient pas exécutées en conformité avec les procédures décrites par le Pacte d'Associés ne seront pas opposables à la Société. La Société refusera d'inscrire dans le registre des titres toutes transactions faites sur les Parts Sociales qui n'auront pas été réalisées conformément aux procédures prévues dans le Pacte d'Associés et de reconnaître dans ce cas tout droit aux tiers dans ou contre la Société. Toute tierce partie qui souhaite acquérir des parts sociales est avertie de suivre les étapes appropriées et de prendre les renseignements nécessaires afin d'établir les restrictions de transferts et exigences dont ferait objet le transfert de Parts Sociales envisagé sous le Pacte d'Associés.

19.3 Tout terme en majuscules non défini autrement que dans les présents statuts a la signification qui lui est donnée dans le Pacte d'Associés, le cas échéant.

19.4 Pour les besoins du présent article, et de toute référence y relative dans les statuts, le terme Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés qui peut être conclu et amendé de temps en temps par, entre autres, les associés et la Société ayant trait, entre autres, aux parts sociales, à la Société et aux questions connexes.

### *Troisième résolution*

Suite à la création des trois (3) catégories de parts sociales, les Associés CONSTATENT que les treize millions quatre cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-trois (13.450.283) parts sociales sont dorénavant réparties et détenues comme suit:

1) Monsieur Claude DARMON:

- cinq millions six cent quarante-neuf mille cent vingt (5.649.120) Parts Ordinaires en usufruit;
- six millions huit cent cinquante-neuf mille six cent quarante-trois (6.859.642) Parts de Préférence 2 (PP2) en pleine propriété;

2) Monsieur Grégoire DARMON:

- un million six cent quarante-sept mille six cent soixante (1.647.660) Parts Ordinaires en nue-propiété;
- deux cent soixante-quatorze mille six cent onze (274.611) Parts de Préférence 1 (PP1) en pleine propriété;

3) Madame Justine DARMON:

- un million six cent quarante-sept mille six cent soixante (1.647.660) Parts Ordinaires en nue-propiété;
- deux cent soixante-quatorze mille six cent dix (274.610) Parts de Préférence 1 (PP1) en pleine propriété;

4) Monsieur Archibald DARMON:

- un million six cent quarante-sept mille six cent soixante (1.647.660) Parts Ordinaires en nue-propiété;
- deux cent soixante-quatorze mille six cent dix (274.610) Parts de Préférence 1 (PP1) en pleine propriété;

5) Monsieur Laurent DELANOE:

- sept cent six mille cent quarante (706.140) Parts Ordinaires en nue-propiété;
- cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix (117.690) Parts de Préférence 1 (PP1) en pleine propriété.

### *Clôture de l'assemblée:*

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, en l'Etude de la notaire soussignée, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 09 mai 2016. Relation: DAC/2016/6893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111605/458.

(160084496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

**GSF Eagle Opportunity, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/a, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 206.393.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Global Structured Finance, a société à responsabilité limitée having its registered office at 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 192632,

here represented by Mr Jean-Pierre Verlaine, independent director, with professional address at 3/a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 24<sup>th</sup> of May 2016.

This proxy signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may also act as a manager/partner with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is «GSF Eagle Opportunity».

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the general meeting of partners or by decision of the single partner, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the sole manager or of the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the partners' meeting.

The board of managers may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500. -), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form each having a nominal value of one euro (EUR 1) and each carrying the same rights and obligations (collectively the «Shares» and each a «Share»).

**Art. 7. Amendment of the capital.** The share capital may at any time be amended pursuant to a resolution of the general meeting of partners or by decision of the single partner, as the case may be.

The general meeting of partners or the single partner, as the case may be, is authorized:

(i) to increase the current share capital in whole or in part on one or more occasions with or without the issue of shares against payment in cash or in kind or against an incorporation of share premium, account 115, distributable reserves or retained earnings;

(ii) determine the place and date of the issue (or any successive issue) and the terms and conditions of the subscription for the Shares, as the case may be; and

(iii) determine the allocation of the subscription price for the Shares to the share capital, share premium and/or any other reserve account of the Company.

Whenever the general meeting of partners or the single partner, as the case may be, has effected a share capital increase pursuant to the foregoing provisions, Article 6 of these Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the increase.

**Art. 8. Rights and duties attached to the Shares.** Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the partners.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and or the general meeting of partners or the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of any of the partners or of the single partner may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the general meeting of partners or the single partner, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of Shares.** Each Share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of Shares.** If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its Shares.

If the Company is composed of several partners, the Shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the Shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting any of the partners or the single partner does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the general meeting of the partners or by the single partner.

While appointing the manager(s), the general meeting of the partners or the single partner sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which is composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles of Incorporation, a reference to the "board of managers" used in these articles of Incorporation is to be construed as a reference to the "sole manager".

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

**Art. 14. Powers of the managers.** The board of managers has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. The board of managers has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The board of managers may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the board of managers.

**Art. 15. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company

**Art. 16. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.** The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of partners has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 19. Minutes of the meeting of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary, if any, or by an A and a B manager.

Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by an A and a B manager.

**Art. 20. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties (i) by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of an A manager and a B manager, or (ii) by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 21. General meetings of partners.** If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the partners by registered mail.

In this case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, are not applicable to that situation.

**Art. 22. Decisions.** The decisions of the general meeting of partners or of the single partner or, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the board of managers at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 23. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 24. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up.

Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balancesheet.

**Art. 25. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Notwithstanding the above provisions, interim dividends may at any time be paid upon decision of the board of managers or of the sole manager, as the case may be, in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended and the Articles of Incorporation.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the general meeting of partners or the single partner, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 27. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, "Global Structured Finance", prenamed, has subscribed all the shares.

All these Shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500. -) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary pursuant to article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2016.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

##### *First resolution*

The sole partner resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for an unlimited duration, with the powers set forth in the Articles of Incorporation of the Company:

- Mr Andrew Reid, manager, born in Glasgow (Scotland, United Kingdom) on 16 May 1972, with residence at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as manager A; and

- Mr Jean-Pierre Verlaine, independent director, born in Huy (Belgium), on 26 September 1969, with residence 3/a, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, as manager B;

##### *Second Resolution*

The registered office shall be at 3/a, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Global Structured Finance, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 192 632,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Verlaïne, independent director, ayant résidence professionnelle au 3/a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 mai 2016.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer entre elle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La Société a également la possibilité d'agir en tant que gérant/ associé/ actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «GSF Eagle Opportunity».

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré au sein de la localité de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500. -) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, et portant les mêmes droits et obligations, sauf stipulation contraire des présents Statuts (collectivement les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»).

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou décision de l'associé unique, selon le cas.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, selon le cas est autorisé(e) à:

(i) augmenter le capital social existant en tout ou partie à une ou plusieurs reprises avec ou sans émission de parts sociales contre paiement en numéraire ou en nature ou contre incorporation de prime d'émission, de compte 115, de réserves distribuables ou de bénéfices non distribués;

(ii) déterminer le lieu et la date de l'émission (ou toute émission successive) et les modalités de souscriptions des Parts Sociales le cas échéant; et

(iii) déterminer l'affectation du prix de souscription des Parts Sociales au compte de capital social, de prime démission et/ou de toute autre réserve de la Société.

Chaque fois que l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, selon le cas, a effectué une augmentation du capital social en vertu des dispositions qui précèdent, l'Article 6 des présents Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux Parts Sociales.** Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'un des associés ou de l'associé unique ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des Parts Sociales.** Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de Parts Sociales.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses Parts Sociales.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance sera composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces Statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces Statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le conseil de gérance a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le conseil de gérance peut déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le conseil de gérance.

**Art. 15. Événements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Convocation aux réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

**Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par un gérant A et un gérant B. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, par un gérant A et un gérant B.

**Art. 20. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée (i) par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 21. Assemblée générale des associés.** En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables.

**Art. 22. Décisions.** Les décisions de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par le conseil de gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 23. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 24. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 25. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale des associés, selon le cas, l'associé unique.

Nonobstant ce qui précède, des acomptes sur dividendes peuvent être versés à tout moment sur décision du conseil de gérance ou du gérant unique, selon le cas, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et les Statuts.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, Global Structured Finance, prénommée, a souscrit toutes les parts sociales.

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500. -) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant conformément à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus dans les Statuts de la Société:

- Monsieur Andrew Reid, manager, né à Glasgow (Ecosse, Royaume Uni) le 16 mai 1972, ayant résidence au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en qualité de gérant A; et

- Monsieur Jean-Pierre Verlainne, independent director, né à Huy (Belgique) le 26 septembre 1969, ayant résidence au 3/a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en qualité de gérant B.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est fixé au 3/a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. VERLAINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2016. Relation: EAC/2016/12296. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016117907/424.

(160092424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

**Immobilière de Remich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 47.238.

L'an deux mil seize, le vingt mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

**ONT COMPARU:**

1° Monsieur Klaus SCHMITZ, ingénieur gradué, né à Sosnovice (Pologne), le 24 février 1944, demeurant à L-7758 Birtrange, Schierenemillen,

2° Monsieur Roger MULLER, commerçant, né à Luxembourg, le 27 mars 1951, demeurant à L - 5290 Neuhaeusgen, 50, rue Principale,

3° Monsieur David dit Dave LEFÈVRE, architecte, né à Luxembourg, le 28 décembre 1970, demeurant à L-7409 Beringen, 8 Beringerberg,

ici représenté par Monsieur Klaus SCHMITZ, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4° Monsieur Stéphane dit Steve LEFÈVRE, Maître-artisan, né à Luxembourg, le 21 février 1967, demeurant à L-7594 Beringen, 34, rue des Noyers.

ici représenté par Monsieur Klaus SCHMITZ, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants présents et/ou représentés comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que Messieurs Klaus SCHMITZ, Roger MULLER, Dave LEFÈVRE et Steve LEFÈVRE, précités sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg IMMOBILIERE DE REMICH S.à.r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L - 7216 Bereldange, 14D, rue Bour, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 47238, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 22 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 291 du 30 juillet 1994.

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 976 du 11 mai 2009.

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatre euros soixante-huit eurocents (EUR 12.394,68) représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale et réparties comme suit:

1° Monsieur Klaus SCHMITZ, précité	250 parts
2° Monsieur Roger MULLER, précité	500 parts
3° Monsieur Steve LEFÈVRE, précité	125 parts
4° Monsieur Dave LEFÈVRE, précité	125 parts

- que l'ORDRE DU JOUR est le suivant:

- cession de l'intégralité des parts de IMMOBILIERE DE REMICH S.à.r.l., détenues par Messieurs Klaus SCHMITZ, Dave LEFÈVRE et Steve LEFÈVRE à Monsieur Roger MULLER, au prix fixé entre parties, ce dont bonne et valable quittance, hors la comptabilité du notaire actant ladite cession, de sorte que, suite auxdites cessions, Monsieur Roger MULLER soit l'associé unique de IMMOBILIERE DE REMICH S.à.r.l.

- constatation de la nouvelle répartition des parts.

- transfert du siège social de la Société au 50 rue Principale, L -5290 Neuhaeusgen et modification en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société.

- Démission de Monsieur Klaus SCHMITZ de son poste de gérant et décharge; modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

- Divers.

Ensuite, les comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Monsieur Klaus SCHMITZ, précité, ici présent, déclare par les présentes céder les 250 (deux cent cinquante) parts sociales qu'il détient dans IMMOBILIERE DE REMICH S.à.r.l., précitée, à Monsieur Roger MULLER, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix fixé entre parties, ce dont bonne et valable quittance et hors la comptabilité du notaire soussigné.

Le cédant déclare que lesdites 250 parts sont cédées quittes et libres de toute charge ou privilège quelconque et avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

(ii) Monsieur Dave LEFÈVRE, précité et représenté par Monsieur Klaus SCHMITZ, précité, en vertu d'une procuration comme mentionné ci-dessus, déclare par les présentes céder les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'il détient dans IMMOBILIERE DE REMICH S.à.r.l., précitée, à Monsieur Roger MULLER, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix fixé entre parties, ce dont bonne et valable quittance et hors la comptabilité du notaire soussigné.

Le cédant représenté comme dit ci-avant déclare que lesdites 125 parts sont cédées quittes et libres de toute charge ou privilège quelconque et avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

(iii) Monsieur Steve LEFÈVRE, précité et représenté par Monsieur Klaus SCHMITZ, précité, en vertu d'une procuration comme mentionné ci-dessus, déclare par les présentes céder les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'il détient dans IMMOBILIERE DE REMICH S.à.r.l., précitée, à Monsieur Roger MULLER, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix fixé entre parties, ce dont bonne et valable quittance et hors la comptabilité du notaire soussigné.

Le cédant représenté comme dit ci-avant déclare que lesdites 125 parts sont cédées quittes et libres de toute charge ou privilège quelconque et avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

Le cessionnaire déclare avoir parfaitement connaissance des statuts et des comptes sociaux de la Société pour en avoir pris connaissance.

Ensuite, Monsieur Roger MULLER et Monsieur Klaus SCHMITZ, précités, agissant en leur qualité de gérants de la Société déclarent ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, le comparant sub 2, Monsieur Roger MULLER, représentant l'intégralité du capital et déclarant avoir eu connaissance préalablement de l'agenda / résolutions, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à la cession de parts ci-dessus, l'associé unique constate que les 1.000 (mille) parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Monsieur Roger MULLER, ..... 1.000 (mille) parts.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au 50 rue Principale, L - 5290 Neuhaeusgen et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance. Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Klaus SCHMITZ, précité de son poste de gérant avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Ainsi Monsieur Roger MULLER, précité est dorénavant le gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Pouvoirs*

Les comparants es qualités qu'ils agissent donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, es qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Klaus Schmitz, Roger Muller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 24 mai 2016. 1LAC/2016/16629. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé):* Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016117147/103.

(160091791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.